

$TFJM^2$

Autorisation d'enregistrement et de diffusion de l'image (Île-de-France)

_	(père, mère, responsable légal
Cochez la/les cases correspondantes.	
sélection: du 4 au 5 mai 2026, du 28 au 29 à diffuser les photos et/ou les vidéos réalisé céder à titre gracieux à Animath le droit e prochures, sites web, réseaux sociaux. Ar	l'occasion du TFJM ² dans l'un des tournois d'Île-de-France (selon mars 2026, ou TBA 2026) à photographier ou à filmer l'enfant e ées à cette occasion sur son site et sur les sites partenaires. Déclar d'utiliser l'image de l'enfant sur tous ses supports d'information nimath devient, par la présente, cessionnaire des droits pendants les droits d'auteur de ces photographies.
:	dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que l'enfant ainsi que des commentaires l'accompagnant ne porten à la réputation de l'enfant.
Autorise la diffusion dans les mediorises à l'occasion d'une éventuelle médiat	ias (Presse, Télévision, Internet) de photographies de mon enfantisation de cet événement.
de rectification, de modification et de sup donc révocable à tout moment sur volonté	libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de libre accès opression des données qui vous concernent. Cette autorisation es é expressément manifestée par lettre recommandée avec accusé de Pierre et Marie Curie, 75231 Paris cedex 05.
5 janvier 1978 relative à l'informatique, a	s données personnelles, dans le cadre défini par la loi n 78-17 de ux fichiers et aux libertés et les textes la modifiant, pendant un nière participation à un événement organisé par Animath.
J'accepte d'être tenu informé d'au	tres activités organisées par l'association et ses partenaires.
Signatures précédées de la mention « l	u et approuvé »
La/le responsable légal·e :	<u>L'élève</u> :
Fait à :	Fait à :
le:	le
±0 ·	